

XXIII année

- No 6

49
Juin

1920

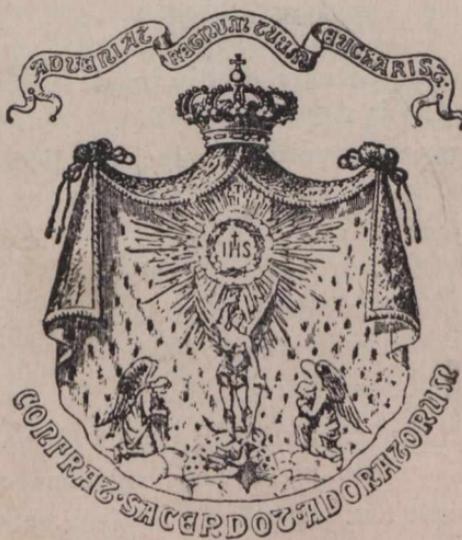
ANNALÉS

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - - États-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

Sommaire du numéro de juin 1920

	PAGES
I. — La Fête-Dieu.....	P. B..... 161
II. — Le Saint-Esprit et le prêtre	A. B., s. s. 165
III. — Les preuves du dogme de la Transsubstantiation (<i>suite</i>).....	Henri Evers, s. s. s. 171
IV. — Sujet d'adoration. Les vertus sacerdotales. La charité, le cœur de Jésus, modèle et source de charité	187
V. — Liturgie: <i>De ablutione manuum post missam</i>	W. F., s. s. s. 122
VI. — Sainte Marguerite-Marie et l'Eucharistie (<i>suite</i>).....	E. C., s. s. s. 189

DÉFUNTS

M. l'abbé Frédéric Tétreau, du diocèse de Nicolet, membre de l'association depuis septembre 1903.

M. l'abbé Cyprien-Napoléon Leduc, du diocèse de Saint-Hyacinthe, membre de l'Association depuis septembre 1896.

M. l'abbé Pierre Jutras, du diocèse de Nicolet, membre de l'Association depuis septembre 1900

M. l'abbé Wilfrid Pion, du diocèse de Mont-Laurier, membre de l'Association depuis janvier 1905.

R. Père Chs-Adélarde Barolet, C. SS. R. du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis juin 1905.

Au milieu même des nombreuses missions qu'il prêcha soit au Canada soit aux Etats-Unis, le pieux et regretté religieux ne manqua jamais de faire chaque semaine son heure d'adoration et de nous envoyer régulièrement son bulletin mensuel, constellé de petites croix. Nous n'en comptons pas moins de vingt et une pour les quatre derniers mois de la présente année. Ainsi, ce prédicateur zélé et infatigable de la parole de Dieu fut en même temps un prêtre-adorateur fervent et fidèle.



La Fête-Dieu

Quelque temps après que Clément V eut rendu obligatoire pour toute l'Eglise la fête du Saint Sacrement et que le Concile réuni à Vienne en 1312 pour condamner les Templiers eut ratifié cette institution, Jean XXII, en 1318, donna à la Fête-Dieu une octave pour la rendre plus solennelle.

Et c'est de ce pape que date la procession du Saint Sacrement, qui s'introduisit rapidement dans les usages religieux, ainsi qu'en témoignent ces lignes écrites le 3 mars 1324 par Guillaume de Melun, archevêque de Sens: "Quant à la procession solennelle que le peuple et le clergé font le jeudi après l'octave de la Pentecôte, puisqu'elle semble introduite en quelque manière par l'inspiration divine, nous n'en ordonnons rien quant à présent, la laissant à la dévotion du clergé et du peuple."

Le premier règlement relatif à cette procession paraît être la défense faite en 1452 par le Concile provincial de Cologne "d'exposer ou de porter processionnellement le Saint Sacrement à découvert, en quelqu'ostensoir à clairevoie que ce soit sinon durant la très sainte Fête du Corps de Jésus-Christ, et son octave, en chaque ville, bourg ou paroisse, et, hors ce temps, une autre fois, par permission de l'Ordinaire et pour quelque nécessité pressante".

C'est vers cette époque que fleurissait à Aix-en-Provence, une singulière coutume, dont le roi René régla lui-même le cérémonial en 1462. Le lundi de la Pentecôte, le Conseil de la ville élisait un Prince d'Amour, un Abbé de la Jeunesse et un Roi de la Basoche. Le dimanche de la Trinité, les trois élus choisissaient leurs officiers, puis l'on faisait le prélude du grand tournoi dans la salle des Pas-Perdus du palais et la *maître éprouve* (répétition générale) dans les rues de la ville. La veille de la Fête-Dieu, nouvelle *épreuve* dans les rues et

marche aux flambeaux par le guet. Le jour de la Fête-Dieu avait lieu une grande procession, principale partie de cette fête fameuse. Cette procession s'ouvrait par le guet, à pied et à cheval, composé des Chevaliers du Croissant; puis venait la croix; à la suite, Moïse, les Israélites et le veau d'or; Marie cherchait à retenir les Israélites et le veau d'or; ceux-ci faisaient fi de ses exhortations, et, en signe de mépris, jetaient en l'air un chat qu'ils recevaient avec adresse (c'était ce que l'on appelait *le jeu du chat*); une troupe figurant les lèpreux, la reine de Saba et des diables suivait les Israélites et précédait les Rois Mages qui, portant les présents destinés à l'Enfant-Jésus, exécutaient une pantomime à laquelle le peuple prenait grand plaisir: se trémoussaient ensuite des danseurs, des petits diables, Hérode et les Innocents, et, derrière eux, un tas de personnages encore: saint Christophe, mannequin qui faisaient tourner un bâton orné de rubans autour du bras, des doigts et du corps; les lanciers, les porte-drapeaux; l'Abbé de la Jeunesse, revêtu d'un habit et d'un manteau noirs, le Roi de la Basoche, en blanc et drapé d'un manteau de drap d'argent; enfin le lieutenant du Prince d'Amour et le clergé; fermant le cortège, la Mort brandissant sa faux en poussant des cris lugubres. Cette fête, au cours de laquelle on faisait revivre plusieurs scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, dégénéra par la suite, et elle menaçait de se changer en licencieuses saturnales, quand le cardinal Grimaldi, la réglementa fort heureusement. Elle disparut, d'ailleurs, à la fin du XVIII^e siècle.

Depuis sa fondation, la procession de la Fête-Dieu fut toujours d'un éclat incomparable. Le catholicisme y déployait toutes ses pompes, et c'était une obligation pour tous les fidèles d'y assister: "Le 14 juin 1629, raconte un chroniqueur, une galette de bled noir, pour avoir été faixte durant la procession et grande messe de la Fête-Dieu par un paysan indévôt de la paroisse des Ifs, diocèse de Saint-Malo, qui s'y estoit opiniâstré contre le sage advis de sa femme, comme il vint à la rompre, luy ensanglanta les mains qui en ruisselaient. La vérification en a esté faicte par M. Jacques Donnet, vicaire général dudict Saint-Malo, et la description

par luy signée en la présence de Mgr l'évêque dudict lieu, le 21 juillet 1629."

Tel était l'attachement du peuple parisien à cette cérémonie que la Révolution n'osa point rompre brusquement avec une tradition si profondément enracinée. En 1790 et en 1791, les commissaires des districts, vêtus de noir, marchent derrière le Saint Sacrement, les présidents et les vice-présidents portent les cordons du dais, et la "milice citoyenne" fait religieusement la haie. C'est en 1790 que le roi et la reine parurent pour la dernière fois à la procession du Saint Sacrement; l'Assemblée nationale escortait la famille royale, et, dit Prud'homme, "il n'y a pas d'exemple d'une telle affluence; malgré la présence du Roi des rois, les citoyens ne s'occupèrent que du régénérateur de la liberté française; plus d'une fois, le chant religieux fut interrompu par les acclamations patriotiques du peuple". En 1792, une circulaire du procureur de la Commune, interdit aux magistrats municipaux d'assister à la cérémonie. C'est alors que Manuel écrivit ces lignes, desquelles M. Oscar Havard a dit qu'elles sont "le premier morceau oratoire où s'épanouit le sophisme si cher à la tartufferie maçonnique". "Le temps n'est pas loin où chaque secte se renfermant dans l'enceinte de son temple n'obstruera plus, à de certaines époques de l'année, par des cérémonies extérieures, la voie publique qui appartient à tous." En dépit, d'ailleurs, de cette prédiction et des objurgations de son auteur, la procession de 1792 se fit avec la solennité habituelle. Mais celle de 1793 fut la dernière; dans les paroisses où elle sortit de l'église, elle eut un caractère grandiose, qui apparaît nettement dans ce rapport de l'agent de police Dutard, que les Archives nationales conservent et qui a trait à la procession de Saint-Leu: "J'arrive, dit Dutard, dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merry; j'entends le tambour et j'aperçois une bannière; j'accours: une dizaine de prêtres s'avançaient, à la tête desquels un respectable vieillard portant le rayon sous le dais; un suisse de bonne mine précédait le cortège; une force armée de douze volontaires sur deux rangs devant et derrière; une population assez nombreuse suivait lentement. Tout le long de

la rue, tout le monde s'est prosterné; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le corps de garde de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes. J'étais chez un marchand de vin au milieu des Halles. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah! quel a été l'embarras de toutes nos concitoyennes de la Halle! Elles se sont concertées à l'instant pour examiner s'il n'y aurait pas moyen de tapisser avant que la procession passât. Quand on ne mettrait qu'un drap!... Chacune aurait volontiers mis son tablier! Une partie se sont prosternées d'avance, à genoux, et enfin, lorsque Dieu a passé, toutes à peu près se sont agenouillées. Les hommes en ont fait autant. Les marchands se sont mis à tirer des coups de fusil; plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun, que j'aie entendu, ne l'a désapprouvée; quelques personnes avaient les larmes aux yeux; les prêtres et le cortège m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur a fait partout."

Ce récit naïf et simple montre bien quelle foi animait encore les cœurs français, et que, si la procession du Saint Sacrement fut supprimée, ce fut non pas de par la volonté du peuple, comme on disait alors, mais par l'ordre d'une autorité sectaire et athée, dont la décision par beaucoup réprouvée.

Cette suppression, d'ailleurs, fut de courte durée, et la procession de la Fête-Dieu reparut sous l'Empire. La Restauration en fit une fête publique, et l'histoire conserve le souvenir de celle, magnifique à laquelle prirent part en 1815 Louis XVIII et la famille royale, et qui traversa tout le centre de Paris pavoisé de drapeaux et jonché de feuillage. Mais, quelques années plus tard, le gouvernement de Louis-Philippe, dans un but soi-disant de concorde! interdit, dans les villes où se trouvait un temple protestant, toute manifestation extérieure du culte. Le peuple fit bon marché de cette ordonnance, et la procession de la Fête-Dieu, jusqu'à ces dernières années, se déroula dans toutes les cités, comme par le passé. Et rien n'était plus émouvant que ce spectacle, rien n'était plus beau que la marche de ce long cortège. Diderot lui-même, en plein XVIIIe siècle, avouait: "Je n'ai jamais vu

cette longue suite de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de larges ceintures bleues, et jetant des fleurs devant le Saint Sacrement, cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux; tant d'hommes, le front prosterné contre terre; je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique, entonné par les prêtres et répondu affectivement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles ne s'en soient émues et que les larmes ne m'en soient venues aux yeux!"

P. B.

Le Saint-Esprit et le prêtre

L'Eglise, toujours attentive aux besoins de ses enfants, les prépare en ces jours à la grande solennité de la Pentecôte. Cette fête a cela de particulier, comme celle du Saint Sacrement, qu'elle n'est pas un simple mémorial d'un fait passé, elle en est le renouvellement et la continuation. Quand le prêtre consacre, Notre Seigneur se rend présent sur l'autel comme il le fit à la Cène; et quand le Saint-Esprit viendra en nous pendant ces fêtes, sa venue sera aussi réelle que sa descente sur les Apôtres au Cénacle. Il y a dans l'Eglise une Pentecôte perpétuelle. Mais il y a des jours où l'action du Saint-Esprit est plus intense, sa venue plus abondante: un jour de confirmation, d'ordination, de Pentecôte. Quand l'Eglise supplie avec instance ce divin Esprit de descendre en ses enfants, comment ne serait-elle pas exaucée?

Méditons ensemble combien nous devons désirer la venue en nous du Saint-Esprit, et comment rendre efficaces nos désirs.

I.—Pour exciter en nous le désir de l'Esprit-Saint, considérons quel est celui qui vient, pourquoi il vient, à qui il vient.

1° *Quis venit?* Ce n'est pas simplement un ami, un parent, un protecteur puissant. C'est notre Dieu tout entier, mais spécialement la troisième Personne, celle que l'on appelle: *Donum Dei altissimi*. Son caractère propre c'est d'être une aptitude, une inclination à se donner, à communiquer les biens d'en haut. *Secundum doctrinam Patrum*, dit le cardinal Franzelin, *character personalis Spiritus Sancti censeri debet quod procedat tanquam donabilis*. Le Père donne au Fils tout ce qu'il a, tout ce qu'il est. Le Père et le Fils se donnent au Saint-Esprit dans la même plénitude. Le Saint-Esprit ne leur donne rien, il est *donabilis*. Il est la main libérale de Dieu ouverte sur les hommes. Il est le Cœur de Dieu. Le jour de Pentecôte, Dieu nous donne son Cœur; et quand Dieu touche le cœur de l'homme, ce qu'il y dépose, c'est l'amour: *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis*.

2° *Ad quid venit?* Il vient pour nous transformer, comme il transforma l'âme des Apôtres. Les Apôtres avaient reçu le baptême, ils avaient la foi; ils étaient prêtres; ce qui leur manquait encore, c'était la grâce apostolique pour remplir la mission que Notre Seigneur venait de leur donner: *Euntes docete*. Et quand ils l'eurent reçue, ils furent tout ce qu'ils devaient être. Ils avaient en eux celui que Bossuet appelle "le Maître intérieur" et dont Notre Seigneur avait dit: *Suggeret vobis omnem veritatem*. Il vous suggérera toute vérité, celle dont vous aurez besoin; il vous la rendra présente, lumineuse. Avec Lui, on n'est plus ce prêtre à foi vacillante, ténébreuse, d'habitude; on a une foi éclairée, ferme, robuste, qui non seulement fait croire, mais aimer, goûter la vérité: *Suggeret*. On s'y attache comme à un trésor; on a les yeux illuminés du cœur.

Ad quid venit? Il vient allumer le zèle sacerdotal. Ce zèle a un double mouvement: l'un qui aide à résister: *Accipe Spiritum Sanctum ad robur ad resistendum*; l'autre est un mouvement d'expansion: *Et cœperunt loqui*.—Le prêtre de paroisse a besoin de ces deux forces. Il a à résister au dedans et au dehors, qu'il s'agisse de la vertu, de la doctrine ou du culte; puis il veut répandre la vérité.—Il a comme deux pa-

roisses : celles des fidèles et celle des infidèles ; il doit s'occuper des deux.

On dit que de nos jours il faut être prêtre d'action : oui, mais pas exclusivement ;—qu'il faut aller vers le peuple : c'est vrai, mais sans négliger ceux qui viennent.

Nos modèles ce sont les Apôtres. *Orationi instantes erimus et ministerio verbi.* D'abord s'adonner à la prière, travailler, acquérir une parole solide ; puis ensuite, s'il le faut, s'occuper des intérêts matériels du peuple pour gagner son cœur : *Ministrare mensis.*

3° *Ad quem venit?* Il vient à des pauvres. *Habebant Spiritum Sanctum discipuli,* dit saint Augustin, *et non habebant. Non habebant, quia quantum habendus erat non habebant. Habebant minus, amplius dandus erat.* Peut-être ce prêtre *habet minus...* Combien sont pauvres de foi, de mortification, de charité fraternelle, de zèle sacerdotal ! *Dicis quod dives sum et locupletatus et nullius eges; et nescis quia tu es miser et miserabilis et pauper. Eme a me aurum, ut locuples fias.* L'or c'est la charité, la charité vient du Saint-Esprit : *Aurum charitas, charitas per Spiritum Sanctum.*—*Et non appareat confusio nuditatis tuæ.* Parmi les pauvres, les plus à plaindre ce sont les pauvres honteux, ceux qui ne veulent pas laisser paraître leur misère, d'autant plus humiliante que leur condition est plus relevée. Or nous, prêtres, nous sommes dans un rang éminent. Et parmi ces pauvres honteux, les plus malheureux sont ceux qui ont des enfants. Or nous, nous avons des familles spirituelles à nourrir. Appelons le Saint-Esprit au secours de notre pauvreté. *Veni, Pater pauperum. Veni, dator munerum.*

II.—Comment rendre efficaces nos désirs ?

1° La première condition, c'est le *recueillement extérieur.* Le recueillement n'est pas dans le ministère, ce qu'il est au séminaire. Il y a un recueillement pour chaque état. Ce qu'il faut, c'est que chacun dans sa situation se surveille pour ne pas laisser son âme s'épancher au dehors. *Animam quæ non studet in se consistere, Deus dedignabitur visitare.*

2° Le *recueillement intérieur* doit s'adjoindre au premier. Quelquefois, avec une apparence très recueillie, on aura l'âme

toute dissipée, la mémoire, l'imagination foulées par toutes les pensées qui se présentent: on ne se possède pas.

3° La prière. Considérons les Apôtres: *Erant perseverantes unanimiter in oratione*. Dieu ne donne qu'à ceux qui demandent. Il faut lui demander l'Esprit-Saint, mais *perseverantes*. Comment rendre notre prière persévérante? Par des oraisons jaculatoires, ces aspirations au Saint-Esprit que l'Eglise répétera si souvent en ces jours: *Veni*; puis par cette prière d'action qui, en offrant nos œuvres à Dieu, en fait autant de sacrifices et transforme la vie en prière. De plus, *unanimiter*: vous êtes nombreux dans votre belle Association. Pensez à vos confrères du monde entier: qu'il n'y ait entre tous qu'un cœur et qu'une âme. Offrez les aspirations, les prières, les messes de vos frères.

4° Mais surtout la condition la plus importante, c'est l'union à la très sainte Vierge: *Cum Maria Matre Jesu*. Marie n'assista pas à l'ordination des Apôtres, parce qu'elle ne devait pas avoir le caractère sacerdotal; mais elle assista à la descente du Saint-Esprit, parce qu'elle devait avoir l'esprit ecclésiastique et pastoral. C'est elle qui nous le communique. Toute grâce ne nous vient que par Marie. Ce qui rendait la prière des Apôtres si puissante au Cénacle, c'est que Marie était là. Le Saint-Esprit descendit en elle comme un globe de feu, et, se divisant en langues, se répandit en tous les Apôtres. Demandons donc de recevoir par elle l'Esprit-Saint avec abondance, avec tous ses dons: avec son don de conseil pour connaître nos devoirs, de force pour avoir le courage de les accomplir, de piété pour les faire avec amour. Et nous retirerons de ces fêtes d'être de meilleurs prêtres et de meilleurs pasteurs.

A. B., s. s.

Sujet d'Adoration

Les vertus sacerdotales

LA CHARITÉ: LE CŒUR DE JÉSUS, MODÈLE ET SOURCE DE CHARITÉ

I — Adoration

1° Pour couronner nos méditations sur la charité, venons contempler le Cœur de Jésus, le modèle le plus parfait, la source même de toute charité. *Cor Jesu, fornax ardens caritatis.*

Est-ce que Jésus, en effet, n'est pas tout entier, pourrait-on dire, un acte de charité? Lui seul a aimé Dieu autant que Dieu peut être aimé. . . Et à l'égard des hommes, qui a poussé plus loin que lui la charité?

Faites-moi la grâce, ô Jésus, de pénétrer dans les trésors de votre Cœur, d'y voir la charité dont il est embrasé, et de m'embraser moi-même à ce foyer ardent.

2° Jésus a aimé Dieu. . . de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces. . . Il l'a aimé pleinement, souverainement. . . Il l'a aimé avec toute l'ardeur, toute la générosité, tout le dévouement que Dieu pouvait souhaiter.

Suivons Jésus depuis le premier moment de sa venue en ce monde jusqu'à l'heure de sa mort: tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait, il le disait et le faisait pour témoigner à Dieu son Père l'amour qu'il avait pour lui. . . Lui-même d'ailleurs a soin de le noter lorsqu'il est sur le point d'entrer dans le pressoir de la Passion: *Ut cognoscat mundus quia diligo Patrem. . . eamus hinc* (Joan. XIV, 31).

Quel modèle! Nous sommes prêtres, nous sommes d'autres Christ: mais que ce ne soit pas seulement là un honneur, ou un titre de gloire; notre dignité nous oblige encore à avoir en nous les mêmes sentiments que le Christ Jésus, à pratiquer les mêmes vertus, à aimer Dieu comme il l'aimait. . .

Je veux, ô Jésus, pouvoir dire en chacune de mes actions: *Ut cognoscat mundus quia diligo Deum*. Je veux que Dieu soit le principe, la fin, le moteur de toute ma vie: c'est par là que je ressemblerai à mon modèle Jésus.

Comme lui aussi, je m'efforcerai d'être un foyer d'amour, en travaillant de tout mon pouvoir à faire aimer Dieu: *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur?* (Luc. XII, 49). Quel magnifique programme!...

3° Jésus a aimé les hommes, ses frères... Personne ne les a plus aimés que lui... L'Esprit Saint, par la plume de saint Paul, nous assure que la charité de Dieu pour nous est non pas très grande, mais trop grande, excessive: *Propter nimiam caritatem suam qua dilexit nos* (Eph. II, 4); et le fruit de cet amour excessif, c'est Jésus, le Verbe incarné.

Si Dieu a tant aimé les hommes que de leur donner son Fils, ne devons-nous pas les aimer nous aussi et nous donner à eux ?

Le prêtre qui continue ici-bas l'œuvre de Jésus-Christ doit donc être rempli de zèle, de miséricorde, de bonté, de patience, de générosité, de dévouement à l'exemple de son Maître... Il doit aimer tous ses frères, même ceux qui cherchent à lui faire du mal... Il doit pardonner les injures reçues.. Prier pour tous... L'exemple de Jésus-Christ nous oblige à la plus grande charité envers le prochain: *Si sic Deus dilexit nos, et nos debemus alterutrum diligere* (1 Joan. IV, 11).

Mais en même temps, si nous voulons avoir la force qui nous est nécessaire pour accomplir parfaitement cet important devoir de la charité, c'est au foyer ardent du Cœur de Jésus qu'il faut venir réchauffer nos cœurs; illuminées et purifiées par les flammes qui s'en échappent, nos relations avec le prochain seront toujours empreintes de la plus sincère charité... nous aimerons ce prochain comme l'aime Jésus lui-même dont nous tenons la place...

4° Dans son Eucharistie surtout, Jésus est le modèle et le foyer de l'amour.

Que fait-il, tout le long des jours, au fond de ses tabernacles, si ce n'est dire à Dieu qu'il l'aime pour les hommes qui ne l'aiment pas... et intercéder en faveur des hommes,

ses frères, qui par leurs péchés, provoquent la colère de la justice divine ?

Unissons-nous à lui... et lorsque nous nous approchons de lui, chaque jour au saint sacrifice et dans notre visite quotidienne, venons réchauffer notre cœur auprès de cette fournaise d'amour...

II — Action de grâces

1° Nous devons aimer Dieu: le Seigneur nous en a fait un commandement exprès. Le seul fait de notre création par lui, suffirait à nous imposer ce devoir... Mais Dieu a voulu faire davantage: pour nous faciliter l'amour, il nous a aimés le premier: il est apparu parmi nous sous une forme de bonté et de miséricorde... Il s'est fait homme et il a souffert... Comment pourrions-nous dès lors lui refuser, lui mesurer même notre amour ?

Ne soyons pas ingrats au point d'oublier les bienfaits que nous devons à sa charité excessive et que le Cœur de Jésus est venu nous apporter. Ah! certes, après avoir contemplé le Cœur de cet aimable Sauveur, on peut bien dire que le commandement d'aimer Dieu n'est pas au-dessus de nous, ni loin de nous: il est là, tout à côté de nous; en Jésus s'en trouve la source, le foyer, le motif le plus pressant.

Remercions donc Notre Seigneur de l'amour qu'il nous a témoigné en s'incarnant pour nous, en souffrant et mourant.

Aimons celui qui nous a tant aimés!...

Et n'oublions point que Jésus a voulu demeurer perpétuellement avec nous au Sacrement pour être notre modèle, notre maître dans l'amour de Dieu.

2° Le commandement qui nous est donné d'aimer notre prochain, peut parfois nous sembler difficile... Il nous oblige en effet à résister aux penchants de notre nature mauvaise, à sacrifier notre égoïsme...

Mais Jésus nous en présente ici encore un si beau modèle qu'il devient doux de l'imiter... Il nous en donne la grâce en si grande abondance qu'avec un peu de bonne volonté de notre part, il nous est très possible de l'observer fidèlement...

Son Cœur, fournaise ardente de charité, a un immense désir de nous unir tous dans les liens de la plus étroite charité:
Ut sint unum!

C'est par la communion et dans la communion principalement qu'il nous communique la grâce et qu'il est le modèle de la charité fraternelle.

Par conséquent lorsque je verrai que les forces me manquent pour aimer parfaitement mon prochain, comme vous le commandez, Seigneur, je m'approcherai avec plus de ferveur de votre Sacrement, je viendrai y réchauffer mon cœur.

Je vous remercie, ô Jésus, de m'avoir préparé dans le banquet eucharistique un remède contre ma faiblesse, un aliment pour me donner la force d'aimer mon prochain.

III — Réparation

1° Le Cœur de Jésus est une fournaise ardente de charité. Le Sauveur aime Dieu son Père, uniquement, souverainement, et jusqu'à la mort.

Notre amour ressemble-t-il au sien ? Est-ce que notre cœur est ardent, lui aussi, envers Dieu ? ... Ce sont nos œuvres qui doivent répondre...

Qui aime, se souvient. Est-ce que nous nous souvenons assez de Dieu dans nos journées ! ... Avons-nous toujours en vue, dans chacune de nos actions, la gloire de Dieu, son bon plaisir ? ... Au contraire, si notre vie n'est pas recueillie, pas dirigée d'une manière constante sur Dieu, c'est une preuve que l'amour de Dieu n'est pas souverain dans notre âme...

Qui aime, évite ce qui peut contrister. Par conséquent, pour aimer Dieu grandement, comme Jésus l'aimait, il faudrait, comme lui, être exempt de tout péché. La fragilité humaine ne le permet pas; au moins évitons les fautes consenties...

Qui aime, cherche à se trouver avec la personne aimée... Ne nous laissons donc pas distraire de Dieu par les choses de ce monde... Jésus passait les nuits entières dans l'oraison, la prière avec Dieu.

Qui aime, cherche à s'entretenir de celui qu'il aime... Car la bouche parle de l'abondance du cœur...

Regrettons de voir notre amour pour Dieu, encore si faible, si imparfait... Et cherchons désormais à imiter plus fidèlement le Cœur de Jésus, embrasé d'amour pour Dieu...

2° Le Cœur de Jésus, embrasé d'amour pour Dieu et pour les hommes: "Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes..." Jésus nous a aimés, chacun de nous en particulier: il est nécessaire de revenir souvent sur cette vérité, afin de s'en bien persuader...

Mais cette considération nous oblige aussi à examiner comment nous l'aimons en retour... Demandons pardon pour l'immense ingratitude de la plupart des hommes... pour n'avoir pas répondu nous-mêmes, comme nous aurions dû, aux avances de l'amour de Jésus... Quoique nous fassions, nous serons toujours en reste avec lui.

3° L'amour de Jésus pour les âmes, comparé à l'amour que nous avons nous-mêmes pour nos frères, peut être un utile sujet d'examen, et une source de réparation.

Amour surnaturel: pour Dieu, sans voir dans le prochain ce qu'il peut y avoir d'humain, mais ne faisant attention qu'à son âme.

Amour généreux, qui se sacrifie tout entier, sans aucune réserve, pour le bien: *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* (II Cor., XII, 15).

Amour constant qui ne se laisse rebuter par aucune ingratitude, aucune méconnaissance.

Amour universel, s'étendant à tous, amis et ennemis, bienfaiteurs et débiteurs, personnes reconnaissantes et ingrates.

Amour multiforme, qui se plie à toutes les exigences, à toutes les situations: patient, miséricordieux, débonnaire, prévenant...

Toutes ces qualités et bien d'autres encore nous sont enseignées par le Cœur de Jésus, fournaise ardente de charité... Comment lui ressemblons-nous!... Que nous manque-t-il?...

Je m'approche, ô Jésus, si souvent de vous; je suis si fréquemment en contact avec vous, et je vous imite si peu!...

Résolution.

IV — Prière

1° Supplions le Cœur de Jésus de nous “embraser des flammes de la divine charité, *flammis adure tuæ divinæ caritatis.*” Si nous avons bien compris la nécessité, l'importance, la grandeur de l'amour de Dieu pour la conduite de notre vie... pour nous consoler dans nos peines... nous encourager dans nos travaux, nous ne pourrions nous dispenser de demander à Dieu la grâce d'un ardent amour... Demandons-le par l'intercession du Cœur de Jésus; demandons à Notre Seigneur de rendre notre cœur semblable au sien.

2° Pour exciter davantage notre cœur à l'amour, commençons par croire à l'amour que Dieu a pour nous: *Ut nos credidimus caritati quam habet Deus in nobis* (I Joan IV, 16).

Lorsque nous serons bien persuadés de cet amour, nous sentirons, certainement, en notre cœur le besoin d'y répondre par notre amour...

C'est sans doute, une chose bien triste à dire, mais pourtant vraie: qu'ils sont peu nombreux, ceux qui sont vraiment convaincus de l'amour “excessif” de Dieu pour nous. Nous savons que Dieu nous aime, mais nous ne le savons pas assez bien, pas assez profondément. Que le fruit de cette adoration soit de nous faire demander sans cesse un accroissement d'amour de Dieu. “Que je vous aime, ô mon Dieu!”

3° Demandons la même grâce pour tous nos frères dans le sacerdoce, pour tous les hommes... Que Dieu soit mieux connu, mieux aimé...

4° Le Cœur de Jésus est encore le modèle et la source de la charité fraternelle... Venons allumer à ce brasier le flambeau de notre amour pour nos frères, venons prendre à cette fournaise ardente un tison enflammé de charité...

Vous voyez, ô Jésus, combien les multiples devoirs de la charité fraternelle, me sont difficiles, combien souvent j'y manque... Venez m'apprendre cette charité... venez m'aider à en pratiquer les actes! Que mon cœur se modèle sur le vôtre, qu'il devienne semblable au vôtre... Ayant l'honneur et la joie d'approcher de plus près et plus souvent de

vous qui êtes la source de la charité, j'espère y participer avec plus d'abondance.

5° Bien plus, que mon cœur soit, comme le vôtre, un foyer de charité... Que je répande autour de moi l'amour de Dieu... que je sois un instrument, une source de concorde et de charité fraternelle pour tous ceux qui m'entourent ou sur qui je dois avoir quelque influence...

Et qu'ainsi j'arrive à réaliser l'idéal de l'amour: *Ut sint unum*. Que tous nous soyons parfaitement unis entre nous... et unis à vous, ô mon Dieu, de même que vous êtes un en trois personnes: *Ut sint unum... sicut et nos unum sumus*.

H. E., s. s. s.

Les preuves du dogme de la Transsubstantiation

(suite)

Admettons, au moins provisoirement, que Jésus-Christ aurait pu se rendre présent dans l'Eucharistie, par consubstantiation. Mais qu'a-t-il fait? Pour le savoir, il n'y a pas de meilleur moyen que de le demander à lui-même. Il a dit, en présentant, le pain consacré: Ceci est mon corps; il n'a pas dit: Tu es mon corps; ni: Ceci contient mon corps. Au point de vue logique, la proposition: *hoc est corpus meum*, prononcée sur un être qui auparavant n'était pas le corps du Sauveur, indique que cet être tout entier est devenu le corps de Jésus-Christ et par conséquent a changé de nature.

La proposition eût été vraie dans les deux cas. Soit, mais avec une différence notable. Dans l'hypothèse de la Transsubstantiation, sa vérité se manifeste à nous par elle-même; avec la consubstantiation, elle ne peut nous être connue que par une déclaration divine, venant s'ajouter à l'affirmation elle-même. En outre, elle est plus vraie, plus simple, plus

obvie, ainsi qu'on s'accorde pour le reconnaître, dans l'hypothèse de la Transsubstantiation que dans celle de la consubstantiation. Or il est certain que même dans les mystères les plus élevés de notre sainte foi, une proposition doit s'entendre dans le sens logique et obvie, jusqu'au moment où le Seigneur par lui-même directement ou par son Eglise, nous fait connaître que la formule a une autre signification à elle spécialement attribuée par Dieu.

La signification des formules sacramentelles dépend, dit-on, de l'institution divine. Or le pronom *hoc*, en vertu de cette institution, se rapporte certainement au corps de Jésus-Christ sous les espèces. Toute la question est de savoir si ce rapport exige nécessairement, par lui-même la disparition des substances précédentes. Logiquement il l'exige, disons-nous, et nous concluons qu'en vertu de ces paroles, nous devons admettre la Transsubstantiation jusqu'au moment où Dieu nous révélera que la proposition peut et doit être entendue dans un autre sens(1).

Duns Scot fait remarquer que dans l'hypothèse actuelle de la Transsubstantiation, le pronom *hoc* ne désigne pas les accidents: de même, dans l'hypothèse de la consubstantiation, il ne désignerait pas la substance du pain, mais seulement le corps de Jésus-Christ présent sous cette substance.

La réponse est facile: le pronom *hoc*, comme tout pronom (pro-nom) désigne la substance: *pronom est demonstrativum substantiæ*. Il ne se rapporte pas, du moins directement, aux accidents sensibles. Mais si la substance du pain se trouvait sous ces accidents, le pronom, par sa force propre, se rapporterait à cette substance, aussi bien qu'au corps du Sauveur, et ainsi la proposition ne serait plus exacte.

A cela on objecte encore que le pronom *hoc* ne se rapporte ni au sang ni à l'âme de Notre Seigneur qui sont pourtant des substances et qui se trouvent en réalité sous les espèces: d'où l'on infère que le pronom ne désigne pas toujours nécessairement toute la substance contenue sous les accidents, et par conséquent, même si la substance du pain se trouvait

Cf. Cajetanum, *In III p. S. Th.*, q. LXXV, art. II.

sous les espèces de l'hostie consacrée, le pronom *hoc* se rapporterait *ex institutione divina*, non au pain, mais au corps de Jésus-Christ.

Pour résoudre cette difficulté, il suffit de remarquer que le pronom *hoc* ne désigne pas indistinctement toute la substance présente sous les espèces, mais seulement celle qui y est présente d'une manière directe, c'est-à-dire, soit sensiblement par ses propres accidents, soit sacramentellement en vertu des paroles de la forme qui opèrent ce qu'elles signifient: or, dans l'hostie, le corps seul de Jésus-Christ est présent en vertu des paroles de la consécration, son sang et son âme n'y sont que par concomitance. Il n'y a donc point parité entre la présence de l'âme et du sang de Jésus-Christ sous les espèces, qui ne tombent pas sous la force du pronom *hoc*, et la présence de la substance du pain qui ne pourrait pas ne pas être désignée par le même pronom si elle se trouvait sous les accidents eucharistiques.

D'après Duns Scot, Notre Seigneur aurait pu dire indistinctement: *hic est corpus meum* et *hoc est corpus meum*. La distinction que l'on met entre *hic* et *hoc*, dit-il, n'a aucune valeur.

Certainement, la proposition: *hic est corpus meum* n'énonce pas une fausseté, car Notre Seigneur est bien réellement présent là, sous l'hostie. Mais cela n'empêche qu'elle peut prêter à l'équivoque et qu'elle est incomplète. Elle est équivoque, car en somme *hic* est un adverbe de lieu, il indique que la chose à laquelle il se rapporte est *localisée*. Or Notre Seigneur n'est pas du tout localisé sous les apparences de l'hostie, il n'est pas "situé" dans l'hostie: et c'est précisément là une des principales différences qui existent entre la théologie de saint Thomas et celle de certains théologiens modernes(1).

Elle est incomplète, car si elle exprime le fait lui-même de la présence de Notre Seigneur, elle fait abstraction des substances du pain et du vin. Elle ne dit pas que ces substances demeurent; mais elle ne dit pas non plus qu'elles ne s'per-

(1) Cf. Billot, *De Euch. sacram.*, thes. XXXIX, § 3, *opponitur secundo*.

sistent pas. C'est pourquoi, fait remarquer Dominique Soto, si Notre Seigneur, instituant l'Eucharistie avait dit non pas : *hoc est corpus meum*; mais: *hic est corpus meum*, jamais l'Eglise n'aurait pu inférer de ces paroles la conversion du pain et du vin.

Et cela nous amène à la réflexion suivante par laquelle nous terminons: Scot pense que les deux formules *hoc est* et *hic est corpus meum* ont une égale signification. Or la proposition: *hic est corpus meum* est impuissante à prouver la Transsubstantiation. C'est pourquoi il conclut légitimement que la proposition *hoc est corpus meum* ne peut pas prouver non plus la Transsubstantiation. La conclusion est logique: c'est le fondement sur lequel elle s'appuie qui ne peut être admis.

Duns Scot se contentait d'affirmer que Jésus-Christ aurait pu instituer le sacrement de l'Eucharistie, de manière à se trouver sous les espèces conjointement avec les substances du pain et du vin. Mais ce qu'il ne considérait que comme une possibilité absolue ou métaphysique, Luther et les protestants le proclament comme une vérité certaine.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les raisons qu'ils apportent pour appuyer leur erreur: cela nous mettrait en dehors de notre sujet. Pour rester dans le cadre que nous nous sommes tracé, il nous suffira de parler des objections qu'ils opposent à la preuve scripturaire que nous venons d'exposer.

La proposition *hoc est corpus meum*, disent-ils, resterait parfaitement vraie, même si la substance du pain demeurerait avec le corps de Jésus-Christ sous les espèces, car dans ces sortes de propositions démonstratives, le pronom n'indique pas nécessairement tout ce qui se trouve avec l'objet dont on parle, mais l'intention de celui qui énonce la phrase, peut le restreindre à une partie seulement de l'objet. Ainsi lorsque je présente à quelqu'un une bourse remplie d'or, je peux lui dire: Ceci est de l'or, sans affirmer pour cela que la bourse elle-même soit en or ou ait été changée en or. Par ces mots en effet, on désigne le contenu, non le contenant. De la même manière, pour que la proposition: Ceci est mon corps, soit vraie, il suffit que le pain contienne le corps de Jésus-Christ.

On connaît la réponse que les théologiens catholiques ont faite à cette difficulté. Le pronom *hoc* peut se rapporter au contenu, sans désigner le contenant, à la condition que celui-ci, comme dans l'exemple proposé de la bourse, soit destiné par sa nature même ou par l'usage commun à contenir le premier. Alors aucune confusion n'est possible. Mais le pain n'est pas fait pour contenir le corps de Jésus-Christ: si donc Jésus-Christ avait voulu cacher son corps sous le pain ou dans le pain, il devait nous en avertir de quelque manière, sinon en affirmant purement et simplement du pain: Ceci est mon corps, il nous aurait induit en erreur. Supposons en effet qu'une bourse contienne, mêlées, des pièces d'or et des pièces d'argent. Si je la donne à quelqu'un en disant: ceci est de l'or, je le trompe, car ma proposition veut dire: tout ce qui est dans cette bourse est de l'or; je dois dire: voici une bourse qui contient de l'or et de l'argent. De même dans la proposition: Ceci est mon corps, le pronom ceci désigne *per modum unius*, tout l'objet présenté: or Notre Seigneur nous dit que c'est son corps; c'est donc son corps et pas autre chose.

Les protestants reprennent l'exemple de la bourse qui contient des pièces d'or et d'argent et ils disent: si dans une bourse remplie de pièces d'or se trouvaient quelques monnaies d'argent, en petite quantité, je pourrais tout de même dire de la bourse: Ceci est de l'or, selon l'adage: *parum pro nihilo reputatur*.

Oui et non, suivant les circonstances. Si en donnant la bourse en question je fais un cadeau, on me pardonnera mon erreur. Mais si j'effectue, par exemple, un paiement, si je fais un dépôt dans une banque, en un mot, s'il s'agit d'une chose importante, je commets une injustice. Or lorsque Notre Seigneur nous dit en nous présentant du pain: "Ceci est mon corps", il est d'une souveraine importance pour nous, — car notre foi se trouve directement intéressée, — de savoir s'il nous donne son corps avec ou sans le pain. La proposition qu'il emploie dit qu'il nous donne son corps sans le pain; si au contraire il avait seulement voulu nous donner son corps dans le pain, la chose valait la peine d'être expliquée.

Il n'y a pas ici comme le suppose l'objection, légèreté de matière. Le pain, comparé à Jésus-Christ, est sans doute, bien peu de chose, comme le fait remarquer Luther, mais ce n'est pas une petite chose pour nous de savoir si, avec le corps du Sauveur, il y a ou non le pain.

Cependant, répliquait Luther, lorsque Notre Seigneur disait à ses Apôtres; "Je suis la vigne et vous êtes les branches", ou encore: "Je suis le pain de vie, je suis le pain vivant", il est clair qu'il ne se changeait pas en vigne ou en pain et qu'il ne faisait pas de ses Apôtres des branches. De même, en disant: "Ceci est mon corps", il ne changeait pas le pain en son corps.—Non, il y a entre les deux propositions une différence notable; dans le premier cas, il est évident que Notre Seigneur parlait d'une manière figurée: il voulait dire qu'il devait être vis-à-vis de ses Apôtres dans la même relation que la vigne à l'égard de ses rameaux, qu'il devait être pour nos âmes ce que le pain est pour nos corps. C'est pourquoi il emploie le pronom *ego* qui désigne d'une manière bien déterminée le sujet, mais à la dernière Cène, il dit en général: *hoc*, ceci, la substance qui se trouve sous ces accidents, est mon corps. La nature individuelle de cette substance, au commencement de la proposition, n'est pas indiquée, dans les deux autres cas, elle était parfaitement déterminée. Cela nous permet de dire ou plutôt cela nous oblige à affirmer que, en vertu de la proposition *hoc est corpus meum*, un changement est intervenu, dans la nature spécifique du sujet; ce changement ne peut avoir lieu dans les autres affirmations: *ego sum vitis, ego sum pastor bonus, vos estis palmites*, etc. (1).

Lorsque nous disons: le Verbe a été fait chair, ajoutait encore Luther, nous n'introduisons aucun changement dans la personne du Verbe; en affirmant de Jésus-Christ: cet homme est Dieu, nous ne changeons pas cet homme en Dieu. De même, en disant: Ceci est mon corps, pourquoi introduirions-nous un changement dans le pain?—La raison en est fort simple: le Verbe de Dieu ne peut être l'objet d'aucune mutation ni même de l'ombre d'un changement quelconque;

(1) Cf. Lépiciér, *Tract. de SSma Eucha.*, q. III, LXXV, art. IV, n. 8.

c'est pourquoi, en se faisant chair, il ne pouvait cesser d'être Dieu. Mais le pain est susceptible de changement: il ne peut, tout en restant du pain, devenir le corps de Jésus-Christ. Quand nous disons: le Verbe s'est fait chair, la foi nous oblige à admettre que le Verbe a, en quelque sorte selon notre manière de parler, ajouté à sa nature divine, qui est immuable, la nature humaine; mais lorsque nous affirmons du pain qu'il est le corps du Christ, le pain étant sujet à changement, nous devons admettre qu'il est vraiment changé au corps du Sauveur et que par conséquent il n'est plus du pain —En outre, comme nous venons de le faire remarquer pour la difficulté précédente, dans la proposition: Le Verbe s'est fait chair, le sujet est on ne peut mieux déterminé. Pour que la proposition soit vraie, il faut donc que, tout en restant le Verbe, il soit en même temps homme. Mais dans la phrase: Ceci est mon corps, le pronom ceci au commencement ne désigne d'une manière précise ni le pain ni le corps de Jésus-Christ. Pour établir la similitude entre les deux affirmations, Notre Seigneur aurait dû dire: *Ego factus sum panis*. Alors, oui, nous aurions été obligés d'admettre, comme le veut Luther, une union hypostatique entre le corps de Notre Seigneur et le pain. Lorsque Notre Seigneur, disait Luther, énonçait la proposition: *hoc est corpus meum*, il désignait, par le pronom *hoc* la chose qui existait au moment où il proférait ces paroles. Or personne ne peut nier qu'à ce moment précis, le pain seul existait. Il faut donc dire ou bien que Jésus-Christ n'est pas dans l'Eucharistie ou qu'il y est conjointement avec le pain(1).

Sans doute, au moment où Notre Seigneur proférait les paroles en question, le pronom *hoc* désignait, en fait ou *a parte rei* comme disent les théologiens, la substance du pain. Mais précisément le Sauveur affirme que ce *hoc*, cette substance du pain est son corps, c'est-à-dire n'est plus du pain, mais en vertu des paroles qu'il prononce, est changée en son corps. La difficulté présente se rattache d'ailleurs à une question qui a beaucoup fait écrire les théologiens, à savoir,

(1) Salmant., *De sacram. Euch.*, disp. I, cap. II, art. 2, n. 26.

la signification précise du pronom *hoc* au commencement de la formule de consécration. D'après saint Thomas, il signifie, d'une manière générale, la substance contenue sous les espèces, sans dire d'une manière déterminée quelle est la nature de cette substance: *substantia sub accidentibus panis contenta, præscindendo a determinatione propriæ naturæ*(1). Pour savoir d'une manière précise quelle est cette substance, il faut attendre l'attribut: c'est lui qui doit nous l'indiquer. Or dans la proposition *hoc est corpus meum*, l'attribut n'est ni le pain, ni le pain avec le corps de Jésus-Christ, mais le corps du Christ seul. Si donc en fait, au moment où Notre Seigneur prenait en main le pain qu'il allait consacrer, celui-ci n'était que du pain, à la fin de la proposition, qui doit être vraie ayant été proférée par la Vérité même, le pain est le corps du Christ. Entre le moment où le Sauveur prenait le pain dans ses mains saintes et vénérables et celui où il le donnait à ses Apôtres, un grand événement s'était produit.

Luther disait encore(2): Lorsque je vois une barre de fer rougie au feu, je puis dire indifféremment: Ceci est du fer, ou: Ceci est du feu, car il y a là les deux natures. En affirmant l'une, je ne nie point l'autre. De même la présence du pain sous les espèces avec le corps de Jésus-Christ ne pouvait empêcher le Sauveur d'affirmer du pain consacré: Ceci est mon corps.

Comme précédemment, il faut nier la parité. Dans la barre de fer rouge, nous voyons les accidents du fer et ceux du feu. Cela nous permet d'affirmer qu'il y a là du fer et qu'il y a du feu. Mais dans l'Eucharistie, nous n'apercevons que les accidents du pain et par conséquent lorsque Jésus-Christ disait: Ceci est mon corps, s'il laissait le pain sous les

(1) Cela est vrai de toutes les propositions semblables, comme celle-ci: *hoc est aurum*. Par *hoc* au commencement de la phrase, j'entends un objet déterminé, il est vrai, mais dont je n'affirme rien quant à sa nature: c'est là le rôle de l'attribut. S'il en était autrement, toute proposition démonstrative se réduirait à une simple tautologie: *aurum est aurum*, et pour le sujet qui nous occupe: *corpus Christi est corpus Christi*.—Cf. Billot, *De Euch sacram.*, thes. XXXIX, 2.—S. Thomas, *Comment. in c. xxvi, S. Math.*, vers. 26.—(2) Salmant, *loc. cit.*, n. 31.

espèces et ne le changeait pas en son corps, il affirmait: Ceci qui est du pain est mon corps. C'est impossible. Pour que les paroles de la consécration aient un sens admissible, il faut dire que le pain ne demeure pas sous les accidents.

*
* * *

Le B. Albert le Grand (1), Dominique Soto(2) et plusieurs autres auteurs encore (3), d'accord en cela avec le catéchisme du concile de Trente(4), trouvent dans les paroles de la promesse de l'Eucharistie, une preuve de la Transsubstantiation. Le raisonnement est identique à celui qui se fait sur les paroles de la consécration. On s'appuie principalement sur l'affirmation suivante de Jésus-Christ: *Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita... Caro enim mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus* (Joan. vi 52, 56). Le pain, ou plutôt l'aliment qu'il promet de présenter sous les apparences du pain, Jésus-Christ l'appelle en toute vérité sa chair qui doit être livrée pour la rédemption du monde. Si nous admettons sous ces mêmes apparences, avec le corps de Jésus-Christ, la substance du pain, l'affirmation de Notre Seigneur n'est plus exacte. Dans ce cas en effet nous ne pouvons pas dire: la substance du pain est la substance du corps de Jésus, ou ce qui revient au même: le pain est le corps du Christ.

Le Sauveur ne dit pas: dans le pain, sous le pain, avec le pain que je vous donnerai, se trouvera également mon corps; il dit: le pain, ce qui doit évidemment s'entendre de ce qui constitue substantiellement le pain,—ce pain que je vous donnerai, c'est mon propre corps. S'il avait voulu exclure d'une manière positive la substance du pain, il ne pouvait tenir un langage différent(5).

D'autres théologiens pourtant sont plus sévères. Ils admettent bien que Notre Seigneur promet de nous donner sa chair, mais ces paroles, d'après eux, ne disent rien des rela-

(1) *De Euch.*, dist. III, tract. III.—(2) *In IV Sent.*, dist. IX, q. II, art. II.
—(3) Innoc. III, *De sacrif. Missæ*, lib., cap. VII, — (4) *De sacram. Euch.*, n. 31.—(5) Cf. P. Alb. a Bulsano, *Instit. theol. theoret.* pars, IV., sect. I., tract. II, cap. III, dissert. I, art. II, p. 582, n. 1.

tions du corps eucharistique avec le pain et le vin. Elles affirment le dogme de la présence réelle, elles ne parlent pas du mystère de la Transsubstantiation. Tout au plus peut-on admettre qu'elles renferment une allusion aux paroles de l'institution eucharistique(1).

L'autorité cependant du catéchisme du concile de Trente nous oblige à reconnaître à l'argument au moins une certaine valeur. Voici en effet comment il s'exprime: "Cette vérité (non-permanence du pain et du vin) il est facile de la déduire des témoignages scripturaires, car en premier lieu, en instituant le sacrement, le Sauveur lui-même a dit: Ceci est mon corps... Ensuite, le Seigneur Jésus nous dit, en saint Jean: "Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde;" il appelle le pain sa propre chair. Et plus loin, il ajoute: "Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous." Et encore: "Ma chair est vraiment nourriture, et mon sang, vraiment breuvage." Comme il affirme si clairement et si formellement que sa chair est pain et nourriture véritable, que son sang est vraiment breuvage, il semble avoir suffisamment déclaré qu'il ne reste rien de la substance du pain et du vin(2)."

HENRI EVERS, S. S. S.

(à suivre)

LITURGIE

De Ablutione manuum post Missam

1. Le Père Haegy, dans son Cérémonial de 1910, vol. I, page 317, note 1, dit que le prêtre ne doit pas se laver les mains à la fontaine après la messe.—2. Que penser de l'usage d'avoir dans les sacristies bien tenues, deux essuie-mains avec l'indication: "Ante Missam", "Post Missam"?—3. Les prêtres soigneux ne manquent jamais de se laver les doigts avant et après la messe. *Quid?*

(1) *Catech. Conc. Trid; de Euch sacram.*, n. 31.

(2) Cf. *Diction. de théol. cath.* tome V, col. 1011.

Rép.—Ad I. Les *Rubricæ Missæ*, part. 2. tit XII, n. 6. disent seulement que le prêtre *eo modo, quo venerat, redit ad Sacristiam, interim dicens antiphonam Trium puerorum et Canticum: Benedicite*. Beaucoup d'auteurs, entre autres De Herdt, (*Sacræ Liturgiæ Praxis Juxta Ritum Romanum*, tom. I, part. 2, n. 294, p. 370, éd. 10e) qui cite Gavantus et Merati *in Rub. Miss.*, part. 2, tit. XII, n. 6, disent: *Sepositis vestibus, tandem licet non præscribatur, convenit tamen ut manus abluat in reverentiam S. Sacramenti, antequam res profanas cum iisdem contractet. Hæc ablutionis aqua in sacramentum projici deberet. . .*

Par contre, Diana, part. 10, tract. 12, resp. 19, Hippolyte a Portu, de *Miss. priv.* rub. 6, et d'autres auteurs disent que le prêtre ne doit pas se laver les mains, et ils en apportent deux raisons. La première est que le prêtre s'est déjà lavé les doigts à l'ablution après la communion et qu'ainsi ses mains ont déposé *illud esse sacrum quod habebant ex contactu Sacramenti*. L'autre raison est que les Rubriques, auxquelles il semble que l'on ne doive rien ajouter, *prorsus silent de hoc ritu*.

Notons tout d'abord, avec tous les auteurs de théologie morale quand ils parlent des rubriques de la messe: *Omittere lotionem post Missam, nullum erit peccatum*. (Cf. Gury-Ferreres, 2, (1919) t. 2, n. 519, p. 304; S. Alphonsus, n. 409; Croix, n. 413; Gasparri, *Tr. Can. de S. Eucharistia*, vol. 2, n. 843, p. 152). Le Père Haegy, dans son Cérémonial de 1902, t. I, p. 309, n. 137, disait: "Le prêtre se lave les mains, si c'est l'usage". Et nous pensons qu'ici au Canada c'est l'usage. Cependant cet usage est-il vraiment selon l'esprit de l'Eglise? Si nous consultons saint Thomas, nous serions portés à répondre que non. Dans sa Somme, p. 3, q. 83, a. 5, ad. 1. il pose des principes sur le lavement des mains à la messe qui se fait, dit-il, *propter reverentiam hujus sacramenti*. Et il explique: *Primo quidem quia aliqua pretiosa tractare non consuevimus nisi manibus ablutis. . . Secundo propter significationem quia. . . extremitatum ablutio significat emundationem etiam a minimis peccatis*. Et ceci est tout naturel. On se lave les mains pour les purifier, et cela signifie la puri-

fication de l'âme. Mais on se lave les mains aussi pour ne pas contaminer l'objet que l'on va toucher. Faut-il se purifier l'âme après avoir célébré la sainte messe et pendant que la présence sacramentelle du corps et du sang du Sauveur demeure dans l'âme? Est-ce que ce serait contaminer un objet que de le toucher avec des doigts qui viennent de toucher le corps sacramentel du Christ?

La Sacrée Congrégation des Rites, interrogée sur ce point par un évêque qui demandait: *An expediat inducere hanc praxim in nostram Diœcesim in qua non est in usu?* a répondu: Ad. XXVIII. *Arbitrio et prudentiæ Ordinarii, sed non per modum præcepti.* (*Decretum in Lucionem, 12 aug. 1854. in Analecta Juris Pontificii, IIme série, p. 2203*). Ce qui veut dire, pensons-nous, que cette coutume est plutôt tolérée que permise. *Unusquisque in suo sensu abundet!*

Ad 2. Le *Coeremoniale Episcoporum*, t. I, c. VI, n. 4, dit: *Invigilet Sacrista ut mantilia pro manibus Sacerdotum, qui CELEBRATORI SUNT, in promptu habeantur eaque sint munda et nitida.* Le Cérémonial parle seulement d'essuie-mains pour les prêtres QUI VONT CÉLÉBRER, et non pour ceux qui ont célébré. Cependant, puisque l'usage existe au pays, on peut suivre ce que dit le Père Haegy (*LeVavasseur 9, t. I, ch. 1, n. 3*); Il doit y avoir dans la sacristie... des essuie-mains. On en met ordinairement trois: le premier pour les prêtres avant la messe: le deuxième pour les prêtres après la messe: le troisième pour les ministres, chacun avec une étiquette indiquant l'usage auquel il est destiné."

Ad 3. Que de bons et saints prêtres se lavent les doigts après la messe, c'est un fait. Ils le font avec de bonnes intentions. Mais à regarder leur acte en soi, et, dans ce qu'il pourrait signifier, nous pensons qu'il serait préférable peut-être d'omettre cette ablution. C'est d'ailleurs, si nous avons bonne mémoire, ce qui se pratique à Rome.

Pour ce qui est de se laver les doigts avant la messe, les rubriques disent: *lavat manus*, et de Herdt explique: *Sacerdos postea lavat manus, scilicet integras, et non tantum extremitates indicis et pollicis, ut ad lavabo.* (*S. Lit. Praxis, t. I, p. II, n. 195, p. 245*).

W. F. s. s. s.

SAINTE MARGUERITE-MARIE ET L'EUCCHARISTIE

(suite)

II

Noviciat de la sainte

Au lendemain de son arrivée à Paray, un des premiers soins de Marguerite fut de demander à sa maîtresse de lui enseigner le secret de faire oraison; car embrasée du désir de se donner tout à Dieu, son âme sentait une grande faim de ce saint exercice. "Allez, lui dit celle-ci, vous mettre devant le Saint Sacrement comme une toile d'attente devant un peintre." Marguerite ne comprit pas le sens de cet avis très sage et très profond, mais elle n'osa répliquer et s'en alla en silence se prosterner aux pieds de Notre Seigneur; en s'y rendant, une voix intérieure lui disait: "Viens, je te l'apprendrai." "Et d'abord que je fus à l'oraison, dit-elle, mon souverain Maître me fit voir que mon âme était cette toile d'attente, sur laquelle il voulait peindre tous les traits de sa vie souffrante, qui s'est écoulée dans l'amour et la privation, dans la séparation, dans le silence et le sacrifice jusqu'à sa consommation; mais que pour faire cette impression, il fallait d'abord qu'il la purifiât de toutes les taches qui lui restaient, tant de l'affection aux choses terrestres que de l'amour de moi-même et de la créature, pour lesquelles mon naturel complaisant avait beaucoup de penchant(1)."

Au bout de deux mois, on la revêtit du saint habit. Le jour même, Notre Seigneur se montra à elle comme le véritable amant de son âme, celui qu'elle avait préféré à tout, et qui aussi la dédommagerait de tout ce qu'elle avait quitté pour lui. "Mon divin Maître, dit-elle, me fit voir que c'était là le temps de nos fiançailles, lesquelles lui donnaient un nouvel empire sur moi, qui recevais un double engagement

(1) *Contempor.*, p. 58. — *Mém.*, 365.

de l'aimer d'un amour de préférence, Ensuite il me fit comprendre qu'à la façon des amants les plus passionnés, il ne me ferait goûter pendant ce temps de noviciat que ce qu'il y avait de plus doux dans la suavité des caresses de son amour(1)."

Aussi, avec le secours de ces grâces amoureuses, il n'était rien qu'elle ne put surmonter: et elle gravissait à grands pas les premiers degrés de la perfection. Mais c'est uniquement du tabernacle que lui venait sa force. Quand on lui imposait quelque mortification ou humiliation contre lesquelles ses inclinations se révoltaient, elle courait s'adresser à son cher Maître dans l'effort de la violence qu'il lui fallait faire: "Hélas! disait-elle, venez à mon secours, puisque vous en êtes la cause." Et il lui répondait: "Reconnais donc que tu ne peux rien sans moi, qui ne t'abandonnerai point, pourvu que tu tiennes ton néant et ta faiblesse abîmés dans ma force." Un jour, en face d'une répugnance naturelle, pressée par sa maîtresse d'en faire le sacrifice pour Notre Seigneur, elle crut qu'elle ne pourrait se vaincre; elle resta trois jours à combattre, enfin elle va s'agenouiller devant le Saint Sacrement, son asile ordinaire; elle y demeure environ trois ou quatre heures à pleurer et à gémir pour obtenir la force de se surmonter: "Hélas! mon divin Maître, disait-elle, m'avez-vous donc abandonnée? Faut-il qu'il y ait encore quelque réserve à mon sacrifice, et qu'il ne soit pas tout consommé en holocauste!" Notre Seigneur prenait plaisir à la voir ainsi lutter pour son amour: il la rendit victorieuse, et le soir même, à l'oraison, il la combla de douceurs et de consolations. Dans une autre circonstance, la lutte fut plus longue et plus douloureuse: depuis plusieurs mois, elle ne pouvait, malgré les reproches de son Bien-Aimé, se détacher d'une affection particulière qui mettait obstacle aux grâces divines. Mais un jour ce Dieu jaloux lui dit qu'il ne voulait point de cœur partagé et que si elle ne se retirait des créatures il se retirerait d'elle; c'en fut fait, elle arracha son cœur à cette douce liaison. Mais, en retour, à peine son sacrifice

(1) *Mém.*, 366.

accompli, inondée de grâces et de faveurs, elle, était forcée de s'écrier: "Suspendez, ô mon Dieu, ce torrent qui m'abîme, ou étendez ma capacité pour le recevoir(1)."

Le moment de la profession religieuse arriva. Notre Seigneur voulut lui faire comprendre la nature des engagements qu'elle allait contracter. Le jour des trépassés (1672), disent les contemporaines, étant devant le Saint Sacrement pour lui faire amende honorable de l'abus qu'elle avait fait de ses grâces tant dans les sacrements qu'à l'oraison, elle s'immola à sa divine volonté, le priant de recevoir le sacrifice de l'holocauste qu'elle désirait lui faire, et de l'unir au sien. Notre Seigneur lui répondit: "Souviens-toi que c'est un Dieu crucifié que tu veux épouser; c'est pourquoi il faut te rendre conforme à lui, en disant adieu à tous les plaisirs de la vie, puisqu'il n'y en aura plus pour toi qui ne soient traversés de la croix(1)." Marguerite ne fut pas effrayée par cette perspective: c'était depuis longtemps qu'elle désirait souffrir pour prouver son amour. Aussi, après une fervente retraite, écrit-elle ces admirables paroles: "Voici mes résolutions qui doivent durer toute ma vie, puisque mon Bien-Aimé les a dictées lui-même. Après l'avoir reçu dans mon cœur, il me dit: "Voici la plaie de mon côté pour y faire ta demeure actuelle et perpétuelle; c'est là que tu pourras conserver la robe d'innocence dont j'ai revêtu ton âme, afin que tu vives désormais de la vie d'un Homme-Dieu; vivant comme ne vivant plus, afin que je vive parfaitement en toi; pensant à ton corps et à tout ce qui t'arrivera comme s'il n'était plus; agissant comme n'agissant plus, mais moi seul en toi. Il faut pour cela que tes puissances et tes sens demeurent ensevelis en moi; que tu sois sourde, muette, aveugle et insensible à toutes les choses terrestres: voulant comme ne voulant plus, sans jugement, sans désir, sans affection et sans volonté que celle de mon bon plaisir, qui doit faire toutes tes délices: ne cherchant rien hors de moi, si tu ne veux faire injure à ma puissance et m'offenser grièvement, puisque je te veux être toutes choses.

(1) *Contempor.*, p. 61. — *Mém.*, p. 368. — (2) *Contempor.*, p. 67.

Sois toujours disposée à me recevoir, je serai toujours prêt de me donner à toi, parce que tu seras souvent livrée à la fureur de tes ennemis. Mais ne crains rien, je t'environnerai de ma puissance et serai le prix de tes victoires. Prends garde de ne jamais ouvrir les yeux pour te regarder hors de moi. Qu'aimer et souffrir à l'aveugle soit ta devise: un seul cœur, un seul amour, un seul Dieu."

Et la fervente novice concluait par cette formule de consécration écrite de son sang: "Je suis pour jamais à mon Bien-Aimé, son esclave, sa servante et sa créature, puisqu'il est tout à moi, et suis son indigne épouse, sœur Marguerite-Marie, morte au monde. Tout de Dieu et rien de moi; tout à Dieu, et rien à moi; tout pour Dieu et rien pour moi(1)!"

Pour finir un si beau jour commencé dans les douces conversations de la communion, Notre Seigneur lui apparut et lui dit: "Jusqu'ici je n'étais que ton fiancé, à partir de ce jour je veux être ton époux."

III

Préparation aux révélations du Sacré Cœur

La sainte s'était donc consacrée au divin Maître sans partage: du premier coup l'offrande était complète. Mais Notre Seigneur aimait tant cette immolation qu'il la redemanda plusieurs fois. "Un jour, après la sainte communion, il me dit de lui réitérer le sacrifice que je lui avais fait de ma liberté et de tout mon être, ce que je lui fis de tout mon cœur. "Pourvu, lui dis-je, ô mon souverain Maître, que vous ne fassiez jamais rien paraître en moi d'extraordinaire que ce qui me pourra le plus causer d'humiliation et d'abjection devant les créatures, et me détruire dans leur estime: car, hélas! mon Dieu, je sens ma faiblesse, je crains de vous trahir et que vos dons ne soient pas en sûreté dans moi."—"Ne crains rien, ma fille, me dit-il, j'y mettrai bon ordre, car je m'en rendrai le gardien moi-même et te rendrai impuissante à me résister."

(1) *Ibid.*, p. 70.

Notre Seigneur se constituait donc le maître de Marguerite-Marie. Sous sa main divine, elle allait en peu de temps faire d'immenses progrès. "Je me réserve la conduite de ton intérieur, avait dit encore le Sauveur, et particulièrement de ton cœur, dans lequel ayant établi l'empire de mon pur amour, je ne veux point qu'il soit à d'autres." Bientôt on vit briller dans la jeune religieuse les vertus les plus héroïques; et toutes, découlaient d'un ardent désir de la sainte communion, joint à une soif non moins vive de souffrir pour être conforme au Dieu victime dans l'Hostie.

1° *Désir de la communion*

Notre Seigneur fit connaître un jour à la bienheureuse, dans le temps de la sainte communion, qu'autant de fois elle ferait rencontre de sa croix et la mettrait par amour dans son cœur, autant de fois elle le recevrait et ressentirait sa présence.

Mais cette union spirituelle ne lui suffisait pas, il lui fallait la réception de Jésus-Christ lui-même dans le Sacrement d'amour. "J'ai un si grand désir de la sainte communion, dit-elle, que quand il me faudrait marcher par un chemin de flammes, les pieds nus, il me semble que cette peine ne m'aurait rien coûté en comparaison de la privation de ce bien. Rien n'est capable de me donner une joie sensible que ce pain d'amour, après la réception duquel je demeure anéantie devant mon Dieu, mais avec une si grande joie, que je passe quelquefois un demi-quart d'heure pendant lequel tout mon intérieur est dans le silence et dans un profond respect, pour entendre la voix de celui qui fait tout le contentement de mon âme."

"Un jour de ma maladie, dit-elle ailleurs, je me sentais fort pressée d'aller au chœur pour y communier, quoique je fusse si faible que je ne pouvais me soutenir. Je voyais bien que ma prétention était vaine, si celui qui m'attirait ne m'eût donné la force d'exécuter mon désir. Il ne différa pas de me secourir; il me sembla qu'il me touchait de sa main en me disant: "Que crains-tu, fille de peu de foi? Lève-

toi et vient me trouver!" Ce que je sentis si efficacement, que je crus ne plus avoir de mal. Je me levai à l'insu de l'infirmière; mais elle me fit recoucher à l'instant, quelque assurance que je lui pusse donner de ma santé."

"Un autre jour que le désir de recevoir Notre Seigneur me tourmentait, je lui dis: "Mon Seigneur, apprenez-moi ce que vous voulez que je vous dise.—Rien, me répondit-il, sinon ces paroles: "Mon Dieu, mon unique et mon tout, vous êtes tout pour moi et je suis toute pour vous." Elles te garderont de toutes sortes de tentations, elles suppléeront à tous les actes que tu voudrais faire et te serviront de préparation en tes actions."

Cet ardent désir de la communion faisait qu'elle était toujours prête à s'approcher de la table sainte. "Elle avait, dit une de ses sœurs, une ardeur extraordinaire pour le Très Saint Sacrement. Elle tâchait de se procurer le bonheur de le recevoir autant qu'elle pouvait. Lorsque, selon le rang, il en manquait quelqu'une, la supérieure remplaçait toujours la sœur qui manquait par la sœur Alacoque, la connaissant véritablement en état de communier. Quoiqu'elle fût souvent malade, les jours qu'elle devait communier, elle faisait son possible et se surmontait pendant la nuit pour ne rien prendre qui l'empêchât de recevoir son divin Maître. Ce désir de la recevoir la rendait si attentive à mener une vie pure, qu'elle s'observait sur les moindres choses."

E. C., s. s. s.

(à suivre)

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906).

Nous prions nos Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **1600 à 2000** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

Publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'archevêque de Montréal.

ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUÉBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, s. s. s., église du Très Saint Sacrement, chemin Ste-Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.
- Rimouski:** M. l'abbé J. Lionel Roy, directeur du grand séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F. X.-Frenette, procureur à l'évêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, évêché de Nicolet.
- MONTREAL:** R. P. Philippe Cayer, s. s. s., 368 Ave Mont-Royal Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. l'abbé J.-B.-O Archambault, séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. le chanoine J.-S. Edmond Aubin, collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, v. g. église St-Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, curé de la cathédrale.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St-Mary's Church, Colingwood, Ont.
- London:** Rev. Théo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M. E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs-Az. Dugas v. g., archevêché de St-Boniface.
- EDMONTON:** Rév. Père L. Simard, O. M. I., archevêché de St-Albert.
- RÉGINA:** M. l'abbé Zéphirin Marois, archevêché de Régina, Sask.
-

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.

OUVRAGES POUR LE MOIS DU SACRÉ CŒUR

ET DU

TRES SAINT SACREMENT

4me partie.—LE CŒUR DE JÉSUS-CHRIST. *Par A. Tesnières.*

2 beaux volumes in-12 compacts, le premier de 700 pages, le second de 675 pages.

Voici un aperçu des sujets traités dans ces deux volumes.

Tome I.—LA RÉVÉLATION ÉVANGÉLIQUE DU SACRÉ CŒUR.

Les fondements évangéliques du culte du Sacré-Cœur.—La nature du Sacré Cœur: L'Amour.—Ses Vertus.—Ses Œuvres.

Tome II.—LA RÉVÉLATION EUCHARISTIQUE DU SACRÉ CŒUR.

Les Paroles de la Révélation, son Objet, les Amours du Sacré Cœur, sa Vie au tabernacle, sa Vie dans les âmes, les formes pratiques de cette dévotion.

Les deux volumes brochés: \$2.80, franco \$2.95.

“ “ “ reliure cuir, \$4.60, franco \$4.75.

Bureau des Œuvres Eucharistiques, 368 Ave Mont-Royal Est.

BIBLIOGRAPHIES

Dominicales, t. II, de la saint-Joseph à la saint-Pierre, par E. DUPLESSY, directeur de la *Réponse*, In-12 de 504 p. Prix, franco, \$2.00.

Instructions d'un Quart d'Heure, fruits de quarante années de ministère par M. l'abbé J. PAILLER. 1 vol. in-8 de 556 pages. Prix: franco \$2.50.

Vade-Mecum des Prédicateurs pour dominicales fêtes, sermons, panégyriques, advent, carême, adoration, missions, retraites diverses, mois de Marie et du Rosaire, par DEUX MISSIONNAIRES. 5e édition, 1 fort vol. petit in-8 de 804 p. Prix: \$2.00

En vente chez PIERRE TEQUI, 82, rue Bonaparte, Paris—VI.